

136 POLITIQUE.

La politique est la forme que revêtent toutes les questions lorsqu'elles arrivent à intéresser soit l'ensemble des peuples, soit tout un peuple ou une de ses fractions importantes. Elle est ainsi l'organisation la plus élevée que prennent les intérêts généraux. Elle soulève trois séries de questions. 1° La politique en soi. 2° La politique intérieure, la conception de l'Etat et de la souveraineté, ses transformations historiques, ses caractères à l'époque actuelle et les conséquences qui en découlent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la démocratie vers laquelle a évolué la société moderne. 3° La politique internationale: les mouvements internationaux des partis, notamment de la démocratie socialiste et de la démocratie chrétienne, le contrôle démocratique des affaires internationales, les combinaisons d'Etat qui ont été réalisées, les unes sous la forme des fédérations, les autres sous la forme des alliances, les systèmes de politique internationale: équilibre, hégémonie, union; les problèmes de la politique internationale qui se posent pour les divers pays; l'instauration d'une politique mondiale.

NOTIONS DE LA POLITIQUE.

La politique est l'art de gouverner un Etat; elle est aussi l'ensemble des affaires qui intéressent l'Etat. Elle

comprend l'organisation à donner au pouvoir et les pratiques suivies par lui. Le pouvoir ici est entendu au sens large, comprenant à la fois le gouvernement proprement dit et les diverses branches de l'administration publique. La politique d'un Etat doit être dominée par ses grands intérêts permanents et s'exprimer en principes directeurs qui en assurent la continuité à travers les multiples circonstances pouvant la faire varier.

De même que l'Etat est la force organisée des sociétés* la politique est la conduite de la vie collective. Elle est à l'ensemble ce que la règle de vie est au particulier. Dans sa forme la plus haute, la politique doit s'attacher à concilier les intérêts. Toute question à son heure peut devenir politique et tous les grands intérêts permanents doivent faire l'objet de programmes poursuivis continuellement par la collectivité. C'est ainsi qu'il existe une politique commerciale, une politique des nationalités, une politique des intérêts intellectuels, une politique de l'esprit.

TENDANCES ACTUELLES DE LA POLITIQUE.

Parmi les tendances générales de la politique à l'heure actuelle, nous relevons les suivantes :

a) *La politique devient rationnelle.* Elle doit tenir compte des faits, les mesurer, leur faire une place. Elle doit appliquer à la solution des problèmes du jour les principes scientifiques qui ont tant contribué à faire progresser l'industrie et le commerce dans tous les domaines. Les matières qu'elle touche, elle doit le faire en tenant compte de tout le complexe humain. Elle ne doit pas être traitée comme chose isolée, mais comme une partie de l'ensemble de toutes les activités, de toutes les disciplines sociales.

A la vérité, nous sommes loin de tels desiderata. Dans la pensée, la volonté, les sentiments collectifs, tout n'est pas précis et défini. Il reste beaucoup dans le vague, dans l'indéterminé; on tâtonne, on marche sur des approximations; on est bien loin de la rigueur du raisonnement scientifique. Quel abîme encore entre les méthodes de

la science et celles de la politique ! L'esprit scientifique analyse, distingue, calcule, pèse; il imagine des méthodes infiniment délicates et constate l'existence d'infiniment petits (mesure des températures à 1/3000 degré, culture microscopique des bacilles, etc.). En politique, au contraire, ce sont de grandes approximations, des formules d'une vérité encore grossière. Le scalpel et le rasoir diatomique y sont remplacés par la hache qui se borne à équarrir. Autre chose serait impossible aujourd'hui car, en haut, pour celui qui manie l'outil du pouvoir, la science politique est trop vague, trop incertaine encore, et en bas, chez ceux qui sont conduits, ce sont des idéologues encore trop frustes. (Les historiettes les plus simplistes des religions marquent encore l'étiage de la compréhension de beaucoup de masses.) Mais cependant dans l'ensemble on peut dire que la politique interne des Etats tend aujourd'hui à passer du stade émotif et cahotique au stade rationnel et ordonné, en faisant une part de plus en plus grande aux sciences sociologiques. On peut le dire en deçà de certaines frontières, mais au delà ?

b) Malgré tant d'exceptions, il y a tendance à *distinguer de plus en plus le technique et le politique*, à ne confier des fonctions qu'à des compétences réelles et à enlever les fonctionnaires à la désignation directe du vote populaire ou de la faveur politique. Il y a déformation de la mentalité administrative sous l'influence de la politique. Le vrai esprit administratif consiste à faire abstraction des intérêts de personnes ou de faits dont vit la politique. Cette tendance s'accompagne de cette autre, que l'administration est organisée comme un ensemble de services publics destinés à satisfaire non les intérêts de l'autorité, mais ceux du peuple.

c) Les *hases de la politique ont changé au cours des siècles*. Pour l'époque moderne il n'y a plus de droits légitimes des souverains, plus de jugement de Dieu, plus d'autorité religieuse, plus de raison d'Etat, plus d'équilibre. Il ne reste d'autre base possible que la force ou le sentiment national ou l'organisation conforme à la liberté et à l'égalité, sanctionnée par des institutions juridiques

internationales ou l'objectivité scientifique et technique. Ceci n'est plus devenu une doctrine dans les pays dits de fascisme ou de nazisme, où la vie ne repose plus sur le sentiment du droit.

EVOLUTION DES DOCTRINES POLITIQUES.

La science politique traite de la formation, de l'organisation et des fonctions de l'Etat. Elle est inconnue dans l'antiquité orientale, où règne le despotisme absolu d'un homme ou d'une caste, qui représente la divinité. Seule la Chine, avec Confucius et Mencius, s'inquiète des devoirs du gouvernement. Elle apparaît en Grèce. Platon expose le plan d'une république idéale (*la République, les Lois*); Aristote (*la Politique*), appliquant la méthode d'observation, analyse les différentes formes de gouvernement, la notion de souveraineté, les droits des hommes libres, sans séparer encore la politique de la morale.

Au moyen âge les docteurs de l'Eglise, précédés déjà par saint Augustin (*La Cité de Dieu*) et trouvant leur haute expression dans saint Thomas d'Aquin, déclarent que le pouvoir civil vient de Dieu, mais par l'intermédiaire du peuple en qui Dieu l'a mis et qu'il communique aux chefs de l'Etat. En cas de conflit, ils placent la théologie au-dessus de la politique.

Au XIV^e siècle le pouvoir civique, avec Ockam, avec Philippe le Bel, revendique son indépendance en se réclamant lui aussi du droit divin.

Au XV^e siècle Machiavel envisage la politique en soi, sans préoccupations religieuses ni morales.

Au XVI^e siècle d'audacieuses recherches sur le droit naturel, les prérogatives du peuple, les limites du pouvoir des princes, illustrent, à des titres divers, Hubert, Langeut, Hotman, Buchanan, Suarez, La Boétie, Bodin, Thomas Morus, Campanella.

Au XVII^e siècle, Grotius et Pufendorf érigent le droit naturel en science indépendante; Hobbes en déduit l'absolutisme, tandis que Locke expose un système de gouvernement représentatif. Les philosophes du XVIII^e

siècle essayent de dégager de la doctrine des conclusions pratiques; ils s'éclairent aussi par l'étude des institutions de l'antiquité classique et de l'Angleterre, de la Chine, puis des Etats-Unis. Les physiocrates et d'Holbach préconisent le despotisme éclairé; Rousseau, le gouvernement direct; Mably le gouvernement représentatif, avec prépondérance du pouvoir législatif; Montesquieu (*Esprit des lois*), la séparation et l'équilibre des pouvoirs. La Révolution française proclame les droits de l'individu et réorganise l'Etat. Elle soulève les critiques des écoles historiques: Burke, Savigny, et des théocrates: Joseph de Maistre, de Bonald. Les doctrinaires et les libéraux laissent s'amoindrir la doctrine des droits de l'homme.

Mais les démocrates établissent en France l'égalité politique, manifestée par le suffrage universel. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle les historiens étudient les origines de l'Etat, les juristes son organisation comparée dans les diverses contrées, les philosophes et les économistes ses droits au regard des droits de l'individu, tandis que les hommes d'Etat cherchent à concilier les institutions existantes avec les principes d'égalité démocratique et de justice sociale. A la veille du XX^e siècle et au commencement de celui-ci, le problème de la Société des Nations est posé avec les questions de politique internationale qu'il soulève; de grands congrès internationaux d'études en jettent les premières bases. Après la guerre, avec la constitution des Etats nationalistes, avec la transformation d'autres Etats de la démocratie en régimes autoritaires, les fondements mêmes de l'organisation politique sont mis en question. La théorie et les doctrines se renouvellent.

De toute nécessité, certes, il faut une autorité, et quand on considère la technique, toute la puissance d'une création technique, les arguments en faveur de cette nécessité se décuplent: navire, locomotive, auto, usine d'électricité, avion, viennent aboutir à quelque simple engin de direction, gouvernail, guidon ou manette. Il suffit à la main qui commande de les manier; que la pression s'y exerce de droite ou de gauche et

les résultats vont être immédiatement énormes et en sens différents.

La question est quadruple:

1° Comment sera constituée l'autorité: individu, collège ou représentation de l'ensemble?

2° Jusqu'à quel point des hommes peuvent-ils entrer dans les cadres d'une organisation centralisée et s'y mouvoir avec suffisamment de liberté pour ne pas trop sentir le joug?

3° Jusqu'à quel point est-il possible que des organes informateurs, coordinateurs, arrêtent des plans et les leur fassent connaître, obtiennent des adhésions intellectuelles facilitant au moins l'imposition des disciplines autoritaires?

4° Jusqu'à quel point, de relation en relation, est-il possible de s'élever jusqu'au mondial, qui doit maintenant devenir le centre des observations, des critiques et des propositions coordonnées?

REFORME ET UTOPIE.

La Réforme. Le Renouveau. L'utopie. — Réformateurs, novateurs, créateurs, utopistes, la société à toutes les époques en a connus. Et toujours devant eux se sont dressés et les difficultés des choses et les adversaires de leurs innovations. On a reproché aux utopistes de considérer les hommes comme des créatures idéales, aptes à s'astreindre ou se soumettre à des règles générales et à des disciplines rigides, ainsi que des moines dans des monastères ou couvents, ou des soldats obéissant sans réserve aux injonctions ou ordres les plus rigoureux. On a dit que les utopistes sont des dictateurs qui ne tiennent pas compte des réactions, forces ou tendances" naturelles, non plus que des obstacles ou résistances extérieures aux Etats ou milieux qu'ils conçoivent et veulent édifier. Et cela tandis que l'expérience et la civilisation prouvent que l'on ne va pas impunément contre les forces naturelles, économiques ou sociales, pas plus que contre les aspirations qui sont le propre du tempérament humain.

De tous temps, l'utopie a joué un rôle, l'histoire des utopies retient le nom de 258 à travers le cours du temps. A en relever un si grand nombre, à les relever en tous pays et à toute époque, il semblerait qu'on puisse donner une définition ou tout au moins une ((caractérisation d'elles toutes ». L'utopie apparaît comme le levain qui doit faire lever la pâte, lourde et souvent corroyée, des sociétés enclines à la stagnation, à l'acceptation des erreurs et des injustices. Sans doute, il est quantité d'utopies qui relèvent de la littérature, de la fantaisie et du rêve. L'utopie de nos jours devient scientifique. Elle est comme une hypothèse au sujet des rapports mutuels existant entre les choses, une hypothèse scientifique à vérifier expérimentalement et qui, vraie ou fausse, impose une direction et un programme aux recherches qui resteraient autrement fragmentaires. L'utopie est assimilable à une invention. L'inventeur part d'un besoin et à travers les possibilités diverses existantes dans la réalité, cherche un agencement de celles-ci. L'invention sous nos yeux se divise maintenant en deux grandes catégories : celles pour les machines dites techniques; celles pour les machines dites sociales. Les grands utopistes sont de grands inventeurs ou tout au moins appartiennent à leur lignée. Quand nous aurons des laboratoires- consacrés à l'invention sociale, comme nous en avons pour l'invention technique, nous progresserons à pas de géants. Les tentatives de plan sont des pas dans cette voie, la généralisation des fonctions déformation et de documentation scientifique et sociale en sont d'autres, les efforts pour créer des centres coordonnés d'idéation, de sentiment et d'action collectifs en sont des troisièmes.

LA NATION. L'ETAT. LA COLONIE.

La nation est distincte de l'Etat qui lui donne forme temporaire et existence dans le droit public. La définition célèbre d'Ernest Renan est toujours à répéter.

«Une nation, c'est pour nous une âme, un esprit, une famille spirituelle, résultant dans le passé de souvenirs,

de sacrifices, de gloires, souvent de deuils et de regrété communs; dans le présent, du désir de continuer à vivre ensemble. Ce qui constitue une nation, ce n'est pas d'aller parler la même langue ou d'appartenir à un même groupe ethnographique; c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses et de vouloir en faire encore dans l'avenir. Il y a dans cette définition le principe même de l'état contractuel. »

De son côté, Norman Angell a formulé ainsi la pensée du mondialisme politique.

((Au début, l'Etat est une tribu ou une famille homogène, mais dans la marche du développement économique et social, les divisions disparaissent au point qu'un Etat peut se composer, tel l'Etat britannique, non seulement d'une demi-douzaine de races différentes dans la métropole, mais d'un millier de races différentes répandues dans les diverses parties du monde — des blanches, des noires, des jaunes, des rouges et des cuivrées. Nous voyons là sûrement une des grandes tendances générales de l'histoire — tendance qui se fait sentir dès que la vie économique organisée a débuté. Quel droit avons-nous donc d'affirmer avec arrogance qu'une tendance à la coopération qui a balayé des différences ethniques si profondes, des divisions sociales et politiques, qu'un phénomène constaté constamment depuis le début des tentatives de l'homme à créer la vie et le labeur collectifs, s'arrêteront au pied du mur des frontières politiques modernes, qui ne représentent aucune des divisions profondes de la race humaine, mais qui sont établies surtout par convenance administrative et personnifient un idéal qui se modifie profondément de jour en jour) »

Paul Valéry, en fonction de la Nation et de l'Etat, a écrit : « Les actes de quelques hommes ont pour des millions d'hommes des conséquences comparables à celles qui résultent pour tous les vivants des perturbations et des variations de leur milieu. Comme des causes naturelles produisent la grêle, le typhon, l'arc-en-ciel, les épidémies, ainsi des causes intelligentes agissent sur des millions d'hommes dont l'immense majorité les subit

comme elle subit les caprices du ciel, de la mer, de l'écorce terrestre. L'intelligence et la volonté affectant les masses en tant que causes physiques et aveugles — c'est ce qu'on nomme *Politique*. »

Enfin abordant les problèmes en quelque sorte méta-coloniaux, Tarde écrivait déjà, anticipation à nos jours.

a Quand tout sera colonisé — car le globe n'est pas illimité, et déjà ses bornes sont touchées partout — il faudra bien par force que la fièvre coloniale s'arrête, épuisée, et que les nations civilisées cherchent un autre dérivatif de leur ambition, de leur besoin d'expansion économique ou politique. Qu'advient-il à ce moment? Jusqu'ici — depuis trois siècles au moins, ou plutôt de tout temps, car, avant la découverte de l'Amérique et de l'Océanie, c'était l'ancien continent presque tout entier qui était à découvrir peu à peu — les colonies, les terres neuves, ont servi d'exécutoire et de purgation à nos humeurs malignes, autant que de refuge à nos indépendances, ou de mirage à nos chimères et de proie à nos ambitions. Que deviendrons-nous quand toute la férocité, toute l'avidité, tout le désordre et aussi bien toute l'activité conquérante, toute la générosité remuante, que nous exportons en Afrique, en Extrême-Orient, dans l'Amérique du Sud, sera refoulée en nous et fermentera dans notre propre sein ? Ce sont de grandes* questions qu'il est déjà permis de poser. »

LES VILLES. L'URBANISME.

Ainsi est la définition de l'Union Internationale des Villes.

((La Cité est devenue le centre où s'exercent et s'amalgament toutes les activités de l'homme moderne. Il y fait son éducation, il y travaille, il s'y récréé, il vient y chercher l'assistance. C'est là que la coopération humaine s'exerce sous toutes les formes, qu'elle trouve son expression la plus complète et la plus large dans un ensemble d'institutions et de services organisés par la collectivité au bénéfice de tous ses membres. »

L'urbanisme est l'art d'aménager l'espace collectif

en vue d'accroître le bonheur humain général : l'urbanisation est le résultat de toute l'activité qu'une Société déploie pour arriver au but qu'elle se propose; l'expression matérielle (corporelle) de son organisation.

Le nombre et l'importance toujours croissants des grandes villes donnent un caractère particulier à la civilisation de notre époque. Une conception nouvelle du Monde et de la vie en est née qui détermine à son tour une politique et une économie adaptée.

En 1500, il y avait 7 villes de plus de 100,000 habitants; en 1600, 13; en 1700, 14; en 1800, 21. Et alors commence le vaste mouvement. En 1850, 42; 1870, 70; 1890, 95; 1896, 121; 1902, 149; 1924, 181 et en 1930, 241.

Alors que l'Antiquité n'a connu que deux villes comptant plus d'un million d'habitants, Babylone et Rome (peut-être Ninive), il y en avait 32 en 1930 comprenant ensemble 68 millions d'habitants.

La région la plus urbanisée du monde est l'Europe occidentale et centrale. Sur 600,000 km², elle compte 108 grandes villes avec 47 millions d'habitants. En Belgique, sur 7,750,000 habitants, il y en a 1,750,000 dans les villes, soit 22.6 %.

L'urbanisme est le grand fait nouveau, la prise de conscience par une cité qu'elle est plus qu'une agglomération, qu'une interdépendance unit la structure matérielle et ses fonctions, qu'il faut pour les unes comme pour les autres une activité dirigée, un plan, une politique. L'intervention publique s'avère nécessaire sur le terrain urbaniste, notamment pour une meilleure organisation des transports et la construction de nouveaux logements devant remplacer les taudis.

On a étudié d'une manière de plus en plus approfondie les conditions déficientes de nos villes nées des taudis, de la surpopulation, de la congestion du trafic et de l'absence d'aménité. A la campagne, c'est le danger que courent la beauté de la nature et la tranquille harmonie, la défiguration de la nature. Il faut réagir, améliorer les villes et protéger la campagne. Dpnc l'urbanisme. (1)

(1) T. Alwyn Lloyds. *Planning in Town and Country*.

Il faut y comprendre ce qui concerne l'aménagement de l'espace au degré de toutes les divisions. On aura donc un urbanisme régional, national, un urbanisme continental, avec notamment l'urbanisme général de l'Europe surpeuplée, de cette partie urbaine par excellence comprenant en particulier le quadrilatère : Londres, Paris, Cologne, Amsterdam, au milieu duquel s'inscrit la Belgique. On aura aussi un urbanisme mondial, car il est, autour du globe terrestre, un grand mouvement giratoire de populations, de produits, d'idées incorporées dans des documents et des œuvres. Le mouvement va d'Est vers l'Ouest et en sens inverse d'Ouest vers l'Est. Il couvre une large bande de plusieurs degrés de latitude, bande dans laquelle s'insère précisément le susdit quadrilatère Belgique prolongé, et où l'on trouve toutes les grandes cités reliées entre elles par de grandes voies de communication : le « transmondial », composé notamment des lignes aménagées pour le trafic; les grands ports, les grandes gares, les grands aéroports; c'est là de l'urbanisme mondial.

Les chiffres, suivants donnent une idée du développement extraordinaire des grandes capitales du monde à un siècle de distance (1800-1900).

	1800	1900
	Héritants	Habitants
Londres.....	950,000	4,738,000
New-York.....	60,000	4*131,000
Paris.....	678,000	2,763,000
Berlin.....	172,000	2,000,000
Chicago.....	3,000	2,000,000
Vienne.....	231,000	1,771,000
Pétrograde.....	220,000	1,771,000
Buenos-Aires.....	400,000	1,129,000
Rio de Janeiro.....	115,000	1,157,000
Pékin en a aujourd'hui.....		4,000,000
Shanghai en a aujourd'hui.....		5,500,000

Les villes sont devenues des organisations formidables; elles ont attiré partout la population. Les Etats changent et se modifient — les villes restent avec leurs

besoins propres. Parmi elles il en est qui sont tenues pour de véritables métropoles internationales d'une spécialité. Des unions de villes entre elles ont existé de tout temps, en dehors des liens supérieurs de subordination aux Etats. On devra reconnaître à l'avenir des villes internationales relevant seulement de la S. D. N., comme les villes impériales relevaient seulement de l'Empire.

Les Soviets en ce moment veulent combler le fossé entre la ville et le village, fossé, disent-ils, qui a été creusé profondément par les propriétaires fonciers et les bourgeois. Une expérience de fraternisation entre ouvriers et paysans est en cours. C'est un événement de portée historique.

ADMINISTRATION, SERVICES PUBLICS.

Les services publics et administratifs augmentent éri nombre et en extension dans tous les pays. Le critère de la création d'un service public est le fait qu'il se produirait un désordre social par la suspension, même pendant un temps très court, de l'activité libre qu'il s'agit de transformer en activité publique. L'organisation du service public se perfectionne. De nos jours s'opère, parallèlement à la décentralisation locale et régionale, une décentralisation par service.

Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, le droit administratif se présentait sous l'aspect peu engageant d'une série de réglementation d'ordre technique, exclusives de toute construction logique, de toute systématisation rationnelle. C'est à l'ordre alphabétique que devait recourir les auteurs. De 1880 à 1900, on assiste à l'effort de coordination, de construction et de synthèse. Aucoc et Laferrière incorporent à la science du droit administratif, l'œuvre prétorienne du Conseil d'Etat. Ducrocq*en donne un vaste inventaire ordonné. Haurion s'attache à en dégager les principes qui, pour n'être pas ceux-là mêmes que la tradition civiliste avait lentement dégagé au cours des siècles n'en présentent pas moins un caractère juridique indéniable. Henry Berthelerny réduit ou élimine ce qui, d'une part, dans un ensemble

composite de faits et de solutions, n'est pas susceptible d'être ramenée à des idées claires et distinctes, d'autre part à maintenir la vie administrative dans son activité quotidienne et pratique.

Il a été fondé un Institut international des Sciences administratives.

LE PRINCIPE DES NATIONALITES.

Le principe des nationalités est celui d'après lequel les races d'hommes tendraient ou auraient à tendre, à se grouper d'après leurs origines, leurs mœurs, leurs langues, leur histoire commune. Les hommes en auraient le droit (libre disposition). Le principe s'oppose à celui de l'Etat impérialiste ou dominant, et à celui de l'Etat conventionnel. L'histoire en présente le développement suivant :

1793. — La Nation française comme peuple, hors toute action dynastique, se soulève contre l'étranger.

1800. — Réaction puissante contre Napoléon conquérant, en faisant appel à l'esprit national (principalement en Allemagne et en Espagne).

1827. — Insurrection de la Grèce. Les gouvernements despotiques de France, Angleterre et Russie signent le traité du 6 juillet 1827 pour proclamer et soutenir la nationalité grecque.

1830. — La question de la nationalité polonaise remise à l'ordre du jour.

1848. — La Hongrie se soulève contre l'Autriche au nom de son droit d'être une nation autonome.

1859. — L'Italie appuyée par la France, au nom du principe des nationalités, entreprend de chasser les Autrichiens de la péninsule.

1860. — Au nom du même principe la Moldavie et la Valachie se réunissent pour former un corps de Nations sous le nom de Roumanie.

Vers la même époque commencent à se propager en Russie les idées panslavistes dont l'objet est de réunir en un seul peuple tous les peuples appartenant au

groupe slave. La guerre mondiale a réveillé les nationalités. Le traité de Versailles a consacré solennellement le principe en l'appliquant à la réorganisation politique de l'Europe.

LA POLITIQUE INTERNATIONALE.

La politique internationale, partie de la politique générale, est l'art de gouverner les affaires extérieures de l'Etat. La complexité de ces affaires, la gravité des conflits qu'elles peuvent susciter donne à cette politique internationale une importance grandissante.

Il faut se garder d'identifier le droit international et la politique. Chaque Etat a sa politique qui n'est pas autre chose que le programme auquel il se propose de conformer son action collective à l'extérieur. La politique doit s'inspirer des principes de droit et s'y conformer, mais il est facile de comprendre que, même en y restant fidèle, il y a bien des manières d'agir; tout en restant honnête l'on peut être prudent ou téméraire, perspicace ou aveugle (Renault) et au lieu d'être honnête, on peut parfaitement être le contraire.

La politique intérieure et la politique extérieure sont en relation étroite et s'influencent réciproquement. La politique internationale est de plus en plus conduite avec une politique intérieure : une autorité chancelante ou aux prises avec des difficultés, cherche des diversions au dehors.

Chaque Etat a sa politique propre, étroitement égoïste. Là n'est pas le mal qu'il faut supprimer, car il est indispensable que chaque Etat ait une ligne de conduite propre pour ses relations avec ses voisins. Mais à côté, au-dessus de ces politiques extérieures nationalistes, il y a place pour une politique mondiale dans ses conceptions « ses directions » faite de la nécessité de donner une direction aux intérêts généraux de l'ensemble des peuples, des Etats, et des hommes.

Un ensemble d'institutions internationales ne suffit pas. Il faut une transformation complète de l'action des Etats à l'égard les uns des autres. La nouvelle politique, à

l'opposé de l'ancienne politique des antagonismes, doit se poursuivre au moyen d'accords entre les concurrents, de concessions mutuelles, sur la base de coopération, en restant dans le cadre de la politique mondiale. Les partis politiques évoluent jusqu'à devenir aussi des partis internationaux (les catholiques, les socialistes, les libéraux ou radicaux). Un parti politique mondial, au-dessus des partis comme au-dessus des gouvernements nationaux, se dessine lentement, malgré les difficultés de l'heure.

Il faudrait constituer ce *parti mondial*, parti de la paix constructive. Un parti constitué à la manière des partis politiques, avec un objectif politique et non plus des vagues mouvements de la paix. Ce parti doit :

1° Tendre à influencer d'abord les rouages gouvernementaux en tous pays dans le sens de son programme, s'emparer ensuite de ces rouages.

2° Travailler à détruire de fond en comble les principes et les structures de l'Etat national qui s'opposent à la République Mondiale.

3° Il faudrait que ce parti soit composé d'éléments actifs, des meilleurs éléments anti-guerre, anti-inorganisation sociale, qui soit, même peu nombreux, le guide et le cerveau de la masse, qu'il ait sa doctrine, ses principes, sa politique et tactique fermes et propres.

EVOLUTION DE LA CONCEPTION DU POUVOIR.

Comme la plupart des institutions juridiques sur lesquelles ont vécu jusqu'à présent les peuples civilisés de l'Europe, la puissance publique trouve son origine première dans le droit romain. Au début le peuple y est titulaire de *Yimperium* et peut le déléguer à un homme. Plus tard il la transmet au prince et l'empereur concentre sur sa tête les pouvoirs que la république avait partagés entre les divers magistrats. Dans la période finale de l'empire, c'est un droit qui appartient en propre à l'empereur. Il est titulaire d'un droit de puissance *imperium et potestas*, c'est-à-dire un droit d'imposer aux autres sa volonté parce qu'elle est sa volonté, parce que comme

telle elle a une certaine qualité qui fait qu'elle s'impose à l'obéissance de tous. Dans les premiers temps de l'empire cependant, comme sous la république, l'idée subsiste que l'empire était la propriété indivisible et éternelle du peuple romain, que l'empereur devait l'administrer, mais qu'il ne pouvait pas y porter atteinte. Par là, la monarchie des Flaviens et des Antonins fut essentiellement différente des monarchies asiatiques et ressembla plus aux monarchies modernes de l'Europe qui sont toutes animées d'un si puissant souffle romain. Pendant la période féodale, la notion de l'*imperium* s'éclipse presque complètement. Le seigneur féodal n'est pas un prince qui commande en vertu de l'*impérium* : il est un contractant qui demande l'exécution des services promis en échange des services qu'il a promis lui-même. Dans la période moderne reparaît l'*impérium*. Sous l'action des légistes, elle devient la souveraineté royale, mélange de l'*impérium* moderne et de la seigneurie féodale. C'est au déclin de la féodalité que les juristes, appuyant le mouvement des peuples vers l'unité nationale, cherchèrent à attribuer à l'Etat un caractère qu'il fut le seul à posséder, qui, tout en le distinguant des autres collectivités publiques, permît de préciser la nature de sa mission interne et externe, Jean Bodin, le premier (1576), a défini la souveraineté : la puissance suprême, *summum imperium summa potestas*, qu'il attribue au roi, confondant, suivant l'usage de l'époque, l'Etat avec le monarque. On a basé sur ses écrits l'absolutisme royal. En 1789 le roi est dépossédé du pouvoir par la nation, dont on essaie de légitimer les droits par la métaphysique du *Contrat social*.

Le principe de tout le système du droit public moderne se trouve résumé dans la formule suivante : ceux qui en fait détiennent le pouvoir n'ont pas un droit subjectif de puissance publique, mais ils ont le devoir d'employer leur pouvoir à organiser les services publics, à en assurer et à en contrôler le fonctionnement. Le droit public n'est plus un ensemble de règles s'appliquant à des sujets de droits différents, l'un supérieur, les autres subordonnés, l'un ayant le droit de commander, les autres le devoir

d'obéir. Toutes les volontés sont des volontés individuelles, toutes se valent; il n'y a pas de hiérarchie des volontés. Toutes les volontés se valent si l'on ne considère que le sujet. Leur valeur ne peut être déterminée que par le but qu'elles poursuivent. La volonté du gouvernement n'a aucune force comme telle; elle n'a de valeur et de force que dans la mesure où elle poursuit l'organisation et le fonctionnement d'un service public. Ainsi la notion de *service public* vient remplacer celle de souveraineté de l'Etat; elle devient la notion fondamentale du droit public moderne. La loi n'est plus le commandement de l'Etat souverain; elle est le statut d'un service ou d'un groupe.

Limitation de la souveraineté. — Au point de vue interne la souveraineté de l'Etat n'est point l'omnipotence; il convient de la tempérer par des précautions légitimes et nécessaires. Dans la sphère internationale la souveraineté doit aussi être limitée. Tant que subsistera dans les relations internationales la notion surannée de la souveraineté, la paix ne sera pas définitive. C'est une révolution à faire dans la vie internationale, le pendant de la révolution qui dans l'intérieur de chaque Etat a établi le régime représentatif. L'opinion publique peut seule la faire. L'opinion aidée par la théorie, éclairée par les faits, donne la réalité à la conception de la république supranationale.

PUISSANCE RELATIVE DES ÉTATS.

Formule proposée. — Il faudrait que nous possédions un tableau donnant les indices de la puissance relative des Etats. On pourrait procéder de la manière suivante : déterminer les facteurs dont il y a lieu de tenir compte; totaliser pour certains facteurs les chiffres de tous les pays du monde, donner ensuite à chaque nombre une valeur relative en pourcentage dans un maximum de 100 par exemple, d'après les coefficients suivants :

1 <i>Population.</i>			
11	En quantité.	33	
12	En qualité.		
13	Fécondité (natalité).	3	
14	Santé (longévité).	3	
15	Instruction (alphabétisme)	10	66
16	Productivité (rendement du blé)	6	33
17	Internationalité (commerce extérieur).	11	(100
2 <i>Territoire.</i>			
21	En étendue.	17	34
22	En qualité.		
221	Climat (habitabilité)	4	
222	Richesses naturelles (mines, forêts).	4	17 34
223	Accessibilité (chemins de fer, voies navigables).	9	

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LA SITUATION RELATIVE DES ÉTATS.

Dans l'antiquité et au moyen âge, le monde se limitait à l'Europe et aux rives de la Méditerranée. Les grandes découvertes du XV^e siècle décuplèrent la superficie des terres connues; l'émigration peupla des continents nouveaux, et les grandes inventions du XIX^e siècle supprimèrent les distances et donnèrent une formidable impulsion à l'activité humaine. En moins de trois siècles, la planète fut transformée. Des colonies comme les Etats-Unis d'Amérique naquirent, grandirent, secouèrent le joug de la métropole, et furent bientôt, par leurs richesses et le nombre de leurs habitants, plus puissants que les plus grands Etats de l'Europe. Des Etats étrangers comme le Japon, se réveillèrent d'un sommeil séculaire et, en quelques années devinrent des puissances redoutables avec lesquelles les plus forts doivent désormais compter. Une partie du monde jusqu'alors à peu près déserte, se peupla avec une rapidité effrayante et forma l'Empire russe. L'Angleterre constitua le plus vaste

empire qui ait jamais existé et sépara nettement sa destinée de celle de la petite Europe, aux dépens de laquelle elle avait du reste acquis son hégémonie maritime. Des colonies comme les Indes, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Égypte prenaient chaque jour de l'extension. Les pays de l'Asie se sont réveillés. L'Amérique du Sud et du Centre, rompant les liens coloniaux qui l'unissaient à l'Espagne et au Portugal, s'est organisée en vingt républiques autonomes et indépendantes qui toutes ont commencé à compter dans le mouvement économique du monde. De tous ces faits résulte une diminution de l'importance relative de l'Europe dans le monde, puisque les puissances extérieures ont fait depuis un siècle des progrès beaucoup plus rapides que les puissances européennes, tant au point de vue de l'augmentation de leur population qu'à celui de leur développement économique.

Et maintenant change encore le visage du monde politique. C'est l'Allemagne pour qui le Traité de Versailles n'existe plus depuis qu'elle a récupéré proprio motu la force de ses armements; c'est la tentative France-Angleterre-Italie de réaliser les ententes générales de l'Ouest, de l'Est et des Balkans. C'est la lutte pour les colonies qui recommence en Afrique par l'Abyssinie. C'est, germes seulement, mais futures réalités, un noyau d'armée internationale ayant agi dans la Sarre et un noyau d'aviation internationale proposée à l'Allemagne.

La carte des amitiés en Europe est aux contours changeants; elle montre des fluctuations et des renversements. Avant la guerre, c'était les alliances. Après la guerre, la Société des Nations. A Rapallo, l'Allemagne et la Russie se lient. La Petite Entente se conclut pour isoler la Hongrie. L'Entente balkanique, le Pacte balkanique sont combinés dans le cadre de la S. D. N. Il y a peu de temps encore, les deux systèmes antagonistes en Europe étaient fondés sur la révision du bloc Allemagne-Italie-Russie, l'autre sur le conservatisme du bloc France-Pologne-Petite Entente. Aujourd'hui l'Allemagne demeure d'un côté; la France et la Petite Entente de

l'autre; mais la Russie et, dans une très large mesure, l'Italie, ont changé de camp, tandis que la Pologne vient occuper aux côtés de l'Allemagne la place qu'elles ont abandonnée.

La guerre a fait perdre aux Européens leur prestige aux yeux des autres peuples exotiques qu'ils dominaient jusque là, surtout aux Asiatiques. D'autre part, l'industrialisation des autres peuples, ordinairement par les Européens eux-mêmes, diminue aujourd'hui l'importance de l'Europe.

Un autre fait capital est la modification d'importance relative des Etats entre eux quant à leur population. On a le tableau suivant :

	En 1788		En 1914	
	millions	rang	millions	rang
Allemagne	15 1/2	4 ^e	65	3 ^e
Autriche.....	11 1/2	6 ^e	51 1/2	4 ^e
Etats-Unis.....	3 1/2	7 ^e	100	1 ^{er}
France	25	1 ^{er}	40	6 ^e
Grande-Bretagne.....	12	5 ^e	45 1/2	5 ^e
Italie	15 1/2	3 ^e	35 1/2	7 ^e
Russie d'Europe	25	2 ^e	90	2 ^e

L'Etat, de nos jours, fortifié de plus en plus, demeure pratiquement le centre et le pivot de la politique. Tous les mouvements sociaux, tous les conflits viennent retentir sur sa conception, sa composition et ses attributions. L'Etat doit être envisagé dans sa double existence, à l'intérieur, à l'égard de ses nationaux, à l'extérieur, à l'égard des autres Etats.

Deux tendances s'opposent. L'une consiste à concentrer dans l'Etat toutes les forces politiques des peuples, tous les pouvoirs, dont l'expression est la loi, la justice rendue et l'administration. L'autre tendance aboutit à l'attribution de pouvoirs à d'autres organismes que lui-même. Ce partage de la souveraineté prend plusieurs formes, a) Au-dessous de l'Etat, et subordonné à lui, c'est l'importance croissante des grandes villes, de l'autonomie locale et régionale, mouvement qui trouve son achèvement dans l'application à tous les degrés du

principe fédératif. b) A côté de l'Etat, et sur le même plan que lui, c'est le développement et l'incorporation dans des organisations indépendantes de grandes forces sociales se détachant du faisceau de celles de l'Etat, forces ethniques, économiques, intellectuelles. Le terme ultime de cette évolution apparaît la constitution de vastes entités fédératives érigées en personnes de droit international et douées même de certains droits politiques, c) Au-dessus de l'Etat et sur un plan supérieur, se multipliant et s'élargissant les associations entre Etats, les coalitions et les alliances. Enfin le développement de la Société des Nations, avec le problème posé de la formation d'une autorité supernationale.

Les sentiments d'humanité s'affirment. La conscience sociale s'élargit. Jadis à Rome, l'Humanité s'arrêtait aux patriciens; dans la cité la plèbe n'avait pas à compter sur le sentiment de solidarité sociale. Un esclave molesté n'éveillait pas plus de pitié qu'un animal: et à la frontière l'étranger était toujours tenu pour un barbare, un ennemi. Aujourd'hui, la sympathie s'étend à toutes les classes de la nation, à tous les peuples, à toutes les races, même aux animaux, que des lois protègent contre les brutalités des hommes.

Ce qui fut la parole de quelqu'un pourra devenir celle de tous.

Homo sum atque nihil Humani a me alienum puto.

Je suis homme et rien de ce qui touche à l'humanité ne doit m'être étranger. (Térence.) Mélancoliquement un penseur a écrit : ((Il faut entretenir une masse de sots. Si les animaux s'entendaient, les hommes seraient perdus. C'est pourquoi l'homme a employé une moitié des animaux à mater les autres. De même l'art politique consiste à couper un peuple en deux et à dompter une des moitiés avec l'autre. Pour cela, il faut abrutir cette moitié, la bien séquestrer et la séparer du reste, car si le peuple armé et le peuple non armé s'entendaient, la situation vraiment serait perdue. »

LE VISAGE DU MONDE POLITIQUE A CHANGÉ.

1914-1934. — Vingt années séparent ces dates, durée qui est moins que rien dans l'Histoire humaine et l'évolution de ses destinées. Mais combien remplie ces vingt années par un développement qui fit passer le visage du monde de ce qu'il était à la veille de la grande guerre, à ce qu'il est devenu et surtout en train de devenir. Etablir un parallèle entre les deux années rien ne donne sensation plus directe de l'immense processus dans lequel toutes les forces sont engagées.

Il y avait au point de départ de la comparaison huit grandes puissances et c'étaient elles qui conduisaient toutes choses, se conduisant elles-mêmes en orgueilleux prototypes de toute existence à un degré supérieur, s'érigeant en modèle envié par les moyens et les petits Etats. Un même souffle les animait : l'impérialisme. Pour certains, l'impérialisme était à double face: extérieure et intérieure et les institutions y étaient encore de la nature du pouvoir absolu ou à très près. Maintenant l'Empire de toutes les Russies, le plus conquérant et le plus despotique de tous, est remplacé par la République U. R. S. S., après que la Pologne, la Lettonie, l'Esthonie, la Lithuanie, la Finlande en eurent été détachées par des mouvements populaires reconnus à Versailles. Et TU. R. S. S. édifie continuellement le socialisme. L'empire d'Autriche a volé en éclats et plusieurs de ses morceaux sont érigés en républiques dont l'une, la Tchécoslovaquie, est tout à fait remarquable par sa force tranquille et son élévation intellectuelle. Quant à l'empire d'Allemagne, après restitution de l'indu, il est devenu république, puis troisième Reich, poursuivant à travers des crises des transformations compliquées, largement socialistes et communistes, mais où sous l'action de la rationalisation et de l'organisation, quand même une forme nouvelle d'Etat à large assise économique est en voie de s'édifier. Mais l'Allemagne réarme et si le nazisme peut correspondre à un état d'âme germanique, il est incompréhensible pour l'esprit latin ou anglo-saxon.

L'Italie s'est agrandie des terres irrédentes: à la voix de Mussolini, elle a tendu la musculature relâchée de son organisme. Par des moyens que la liberté condamne, elle a opéré une extraordinaire révolution intérieure, étant devenu un corps commandé par une âme, et une machine orientée vers des fins conscientes. Incontestablement l'Italie a grandi. L'Empire Britannique, vaste République Fédérative couronnée, a vu ses Dominions croître extraordinairement en force et en indépendance, tandis que vieille nation mère, qui crut aux bienfaits sans fin de l'individualisme concurrentiel, la Grande-Bretagne a faibli; elle est passé d'un conservatisme désormais impossible à un travaillisme largement venu trop tard et qui sent la nécessité d'une refonte mais sans trop de heurts, partant sans trop de précipitation ni de systématisme. L'Empire devient une réalité économique apurés Ottawa. Voici la France; elle est la victorieuse et son prestige de Versailles fut grand quand elle voulut donner dans le palais de Louis XIV un spectacle où la République pouvait vraiment dire: maintenant, « l'Etat c'est moi »; elle montra qu'elle n'était pas insensible aux gloires du passé, tout en acceptant, désormais satisfaite, de les prolonger par des mesures pacifistes. Mais avec un empire colonial non homogène, une population de sang originaire toujours plus réduite, avec une langue véhicule de son influence extérieure de plus en plus concurrencée par l'anglais et par les petits parlars nationaux, avec, dans la masse de son peuple, une ignorance par trop grande de l'heure qu'il est dans le monde et des rôles qu'il est encore possible d'y jouer, — la France apparaît grande sans doute, et sympathique, et gardienne d'un grand trésor de culture, mais cependant impuissante à être un peuple chef. Elle est trop traditionaliste encore dans ses couches fondamentales et peu inclinée à mettre en formule universelle l'idéal nouveau développant et dépassant 1789. Quant au Japon, là-bas en Extrême-Orient, il a grandi considérablement; il n'a en rien souffert de la guerre, n'y ayant assisté qu'en allié spectateur, mais son organisme intérieur a évolué en force.

Au mépris du droit de la Chine, il s'est emparé de la

Mandchourie. Et les Etats-Unis, huitième grande puissance, à tout l'Extrême de l'Occident, dès 1914, sont devenus le colosse que l'on sait, mais avec une croissance déjetée, aussi dyssymétrique qu'en témoignent leurs villes, en largeur et en hauteur. Ils sont décidément non qualifiés pour agir avec attraction sur le monde qui mit toutes ses espérances en eux à une heure de 1917-1919. Les Etats-Unis, à la signature du Traité et du Pacte, ont faussé compagnie à tous, se plongeant dans les marécages d'un provincialisme ignorant des nouvelles réalités; ils n'ont pas été grands dans l'affaire des réparations; ils ont laissé apparaître la faiblesse de leur système dans le formidable krach de 1929 éclaté au moment où le Président Hoover venait d'être élu sous le signe de la « Continuous Prosperity », la prospérité continue. Ils traversent maintenant une crise qui est une véritable révolution. La manière dont la conduit le président Roosevelt fait naître de très grands espoirs. 1914-1935 : le visage du monde, les réalités du monde ont changé.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Fait capital, après la guerre la Société des Nations a été fondée sur la proposition du président Wilson.

La Société des Nations est la limitation organisée de la souveraineté absolue. A l'avènement de celle-ci a concouru un ensemble de causes politiques particulières qui sont : l'effort des petits Etats pour maintenir leur existence à côté des grands; la notion de la neutralité en vertu de laquelle sont placés, au milieu des territoires de grandes puissances, les territoires théoriquement intangibles des Etats neutres; la nécessité d'alliances de plus en plus vastes pour résister aux alliances opposées, si bien que le monde entier a été entraîné dans trois ou quatre systèmes d'associations d'Etat; le progrès des conceptions positives par lesquelles le pouvoir n'a d'autre fondement que son utilité eu égard à la masse des individus et l'empirisme, admissible seulement en tant qu'il est nécessaire pour le fonctionnement des services publics; la volonté des peuples d'arracher les affai-

m.-

res politiques internationales aux intrigues dynastiques et au secret de la diplomatie efficace à l'instar des affaires politiques nationales. Le Pacte de 1919 de la S. D. N. lui a assigné deux buts principaux: éviter la guerre, développer la coopération.

Le problème mondial auquel la S. D. N. avait à faire face est celui-ci: établir la forme sociale qui réponde le plus adéquatement, par un ensemble de dispositions concrètes et d'interventions coordonnées et communes, à faire exister en connivence pacifique et progressive la masse humaine tout entière et la conduire à des destinées plus pacifiques, plus solidaires, plus hautes.

Tenir comme principe : a) que l'homme est un être susceptible de progrès, d'éducation, d'émancipation, de discipline» d'association; b) qu'il y a 2 milliards d'humains, une soixantaine d'Etats, 500 associations internationales, 200 trusts internationaux, 5 grandes religions, 6 grandes civilisations; c) que la société est un ensemble de six ordres de fonctions impliquées les unes dans les autres, se soutenant les unes les autres, tendant à la satisfaction des besoins de plus en plus étendus: la santé, l'économie, le social, le politique, le culturel, le religieux. Tenir compte qu'arrivée à ce point de son évolution, l'Humanité comme système a connu successivement : a) les grands empires autocratiques et religieux du monde ancien qui reposaient sur l'esclavage et l'ignorance; b) les gouvernements des cités libres dans la Grèce; c) l'empire romain; d) la chrétienté; e) la destitution de la chrétienté, à la fois par la pluralité des églises, la liberté des consciences, la constitution des Etats nationaux, la mise en contact de toutes les régions de la terre; f) la Révolution française et les guerres qui l'ont suivie; g) le régime de l'équilibre et du concert européen, la coordination possible mais jamais obtenue, le dogme de la souveraineté nationale, les compétitions économiques, coloniales, culturelles, la guerre mondiale, les décisions du Traité de Versailles. Tenir compte enfin que l'Humanité s'est développée, laissant derrière elle avec un sillage de sang et de boue, une succession d'efforts constructifs et de grandeurs admirables.

Et se rappeler que Bossuet, oui Bossuet le théologien et le directeur de la conscience royale qui vivait sous Louis XIV, disait déjà : « La vraie fin de la politique est de rendre la vie commode et les peuples heureux. »

L'institution de la Société des Nations, placée dans la ligne de l'Histoire Universelle, représente le fait social le plus général offert par l'histoire de tous les temps. Il en est ainsi parce que la notion du social repose sur la mise en rapport d'éléments humains, directement d'homme à homme ou indirectement à l'intermédiaire des choses sociales, au degré mondial et par la superstructure ultime de la Société. La masse des êtres et des organismes en présence, on l'a vu, est considérable.

Il s'agit de lui assurer une armature solide, une armature qui ne saurait être que celle d'une communauté d'intérêts et de fonctions assurant à chacun, individu, groupe ou formation nationale, à la fois une liberté fondamentale et une coordination nécessaire. Fédération des Peuples, organisation des fonctions, départage entre ce qui doit appartenir à l'autorité, aux groupes et à l'individu, seuls ces principes peuvent apporter la solution au problème. En ce sens, l'heure est venue de bien marquer qu'au delà de la Société des Nations actuelle, simple union des gouvernements, n'intervenant que sur certains points, il y a au degré mondial aussi tout le reste des rapports sociaux libres, volontairement ou nécessairement exclu de la structure de la Société des Nations et auquel il importe cependant que soit donnée la structure que requièrent Paix et Progrès.

La mystique de la Société des Nations contribua utilement à la faire instaurer et à la faire accepter. Mais la raison se voit maintenant tenue d'y projeter la lumière de l'analyse et du raisonnement et la volonté créatrice ne doit pas se laisser arrêter devant les solutions que celles-ci imposeront. Si la Société des Nations aujourd'hui s'avère impuissante à aider les hommes, à surmonter les quatre crises, économique, sociale, politique, intellectuelle, au milieu desquelles ils se débattent, eh bien, il faut la transformer. Elle n'est qu'un moyen et non une fin. A elle à s'adapter à la fin et non pas l'inverse. Trans-

former à ce point la Société des Nations, la faire servir à de tels et de si hauts objectifs que ces noms, pour elle, deviennent les termes de ce qu'elle est appelée à devenir : *La plus grande Société des Nations — La nouvelle Société des Nations — La deuxième Société des Nations* ou encore la *République Mondiale*.

INTERVENTION ET ASSISTANCE INTERNATIONALE.

Tous les peuples ne sont pas également développés, également avancés dans les voies de la civilisation — à supposer que la définition de celle-ci ait été donnée en termes clairs et qui requièrent l'adhésion universelle.

Il y a des peuples enfants, des peuples séniles, des peuples dévoyés, comme il y a des individus de ces trois types. On éduque ces individus, on les assiste, ou l'on cherche à les redresser.

Il arrive que des parents, des tuteurs, des conseils judiciaires oublient l'intérêt de leur protégé et font de leur mandat un objet de spéculation. Il en sera fatalement de même pour les peuples entiers et voilà la porte ouverte à tous les arbitraires et les exactions égoïstes de l'intervention. Se peut-il cependant, pour les éviter, qu'en renonçant à l'intervention, on laisse vraiment des populations vivre dans la misère, l'ignorance, dans la guerre civile, dans un état d'hostilité constant à tous les éléments étrangers. Une bonne fois la question doit être tranchée par un principe. Les dispositions existantes relatives aux mandats territoriaux et aux minorités ont à être approfondies, généralisées, organisées. Le principe d'intervention et d'assistance internationale pourrait être formulé ainsi :

1° A la base sera reconnue l'unité humaine, sa solidarité, son devoir de perfectionnement général et par conséquent le bien-fondé des devoirs et des droits corrélatifs pour les faire observer.

2° Une définition explicite de la civilisation sera donnée, énumérant ses facteurs, conditions, modalités, degrés et étapes.

3° La haute mission de veiller à la réalisation des conditions générales extérieures de la civilisation sera confiée à l'organisme politique mondial (Société des Nations élargie) aidé dans la libre organisation économique-intellectuelle mondiale quant aux conditions particulières d'exécution.

4° Le principe sera proclamé que tout Etat ayant fait gravement au devoir civilisateur ou se montrant manifestement au-dessous de sa tâche sera placé momentanément sous tutelle ou curatelle (mandat), qu'il s'agisse d'Etats métropoles aussi bien que des possessions coloniales, cette tutelle, ce mandat ne seront pas exercés par une autre nation, mais par la communauté des nations.

5° Toutes les formes d'assistance et de guidance particulière (par ex. pour les finances, l'éducation, l'hygiène) doivent en tout temps pouvoir être mises au service soit des nations entièrement sous tutelle-mandat, soit au service des nations indépendantes ayant besoin d'une aide particulière.

L'ORGANISATION DES RAPPORTS INTERNATIONAUX.

Si les faits eux-mêmes se sont développés dans le monde à un rythme accéléré, les conceptions et les sentiments aussi ont évolué rapidement et donnent lieu à des formules, des projets, des états de conscience des plus caractéristiques. A les considérer dans leur ensemble et à les synthétiser, on arrive au tableau suivant :

1° Le problème fondamental est l'établissement d'une organisation du monde qui soit universelle, obligatoire et permanente.

2° Après le refus des Etats-Unis, la tardive entrée de l'U. R. S. S., la sortie du Japon et de l'Allemagne, une forme nouvelle de la Société des Nations est nécessaire. Une organisation permanente donnée au Pacte Kellogg et qui agirait en consultation avec la Société des Nations n'apparaît qu'une solution transitoire. Il faudra bien en arriver finalement à une seule Société des Nations et ce

serait économiser les efforts que de partir de la volonté de l'établir.

3° Le nouvel organisme devra être dans toute la réalité une Société des Nations et non plus une Association de Gouvernements maintenant entières les souverainetés nationales et où l'unanimité soit le principe. De quelque nom qu'on l'appelle l'organisation devra être en fait un sur-état mettant en commun sur la base fédérative d'Etats-Unis du Monde, un certain nombre de fonctions communes, celles qu'il est reconnu impossible de voir assurer plus longtemps par les Etats isolés, telle la protection contre la guerre et l'organisation économique ou des fonctions qu'il est démontré pouvoir être exercées dans des conditions plus avantageuses sur la base de la coopération que sur celle du particularisme et de la concurrence.

4° En principe, petits et grands Etats, comme aussi vainqueurs et vaincus des guerres doivent être traités sur un pied d'égalité. L'idée démocratique de l'organisation doit donc être maintenue. La notion de nation a priori à intérêts limités est à rejeter comme entachée de privilèges en faveur des autres. Il faut faire aussi que les petites Nations ne soient pas choses négligeables, mal-léables entre les mains des grandes Puissances. Elles sont résolues de ne plus se laisser faire. Dans l'air flottent les projets d'entente entre neutres, entre petits Etats dégoûtés de la politique impérialiste des grands et portés à les empêcher de venir vider leurs querelles chez elles. Quant au maintien des principes d'égalité, c'est dans la discrimination des divers ordres de question qu'une solution devrait être trouvée : vote majoritaire avec des majorités plus ou moins renforcées, mais vote tantôt égalitaire par Etat, tantôt proportionnel, soit par tête d'habitant, soit par coefficient d'intérêts dans les questions à décider.

5° Il faut faire une Société des Nations ayant de l'autorité et pouvant disposer de sanctions. C'est indispensable. Les sanctions économiques paraissent moins faciles à mettre en œuvre qu'on ne l'avait cru après la guerre,

parce qu'avec la crise et le développement de l'autarchie elles ont des effets fort réduits. Mais d'autre part des projets techniques et juridiques précis ont été élaborés pour créer une police aérienne internationale et pour internationaliser l'ensemble de l'aéronautique civile et militaire. Passé paraît aussi le temps où les anglo-saxons repoussaient toute idée de contrainte physique.

6° La question de la définition de l'agresseur, après avoir créé tant d'obstacles, a fini par être résolue et la définition figure dans les pactes récents conclus par la Russie et par les Nations balkaniques.

7° La Société des Nations a été constituée en quelque sorte comme gardienne des traités, en particulier du Traité de Versailles. Ces traités consacrent l'inégalité. Or l'Allemagne réclamant l'égalité, la question de la revision est posée. Elle est possible en vertu du pacte lui-même, mais comment la réaliser ? Par des mesures générales applicables à tous et mettant fin aux exceptions.

8° Une autre difficulté est la question des nationalités ou minorités nationales. L'idée a été affirmée que le droit international n'est pas seulement le droit entre Etats, mais aussi entre personnes humaines et qu'en attribuant à celles-ci des droits internationaux à revendiquer auprès de la Cour internationale de Justice, on donne aux nationalités une protection plus équitable et plus générale.

9° Cependant le monde n'est pas seulement placé devant le problème de la guerre. On l'a vu. Il y a celui des rapports économiques et celui des rapports sociaux : guerre, crise, révolution est devenue l'inéluctable trinaire. A les traiter séparément, on ne saurait sortir de leur cercle infernal : paix, prospérité et justice est le trinaire opposé. Le particularisme économique conduit à la guerre et aussi à la révolution par le chômage et les privations[^] qu'il engendre. Aucun remède n'est possible sans la confiance et celle-ci ne saurait renaître tant que subsisteraient les craintes de guerre. Enserrées par les

fatalités d'une véritable loi d'airain, voilà les nations forcées d'envisager simultanément les trois problèmes jusqu'ici dissociés.

10° Au delà se pose le problème intellectuel et le voilà lié aussi désormais au trinaire précédent. Ceci est mis en toute clarté. Sans désarmement moral, pas de désarmement véritable; avec les codes de l'honneur national, les théories du racisme triomphant, les falsifications ou disproportions dans l'exposé de l'histoire et de l'état présent des nations, pas de bases saines données au jugement de l'opinion publique.

] 1° C'est pourquoi le problème du désarmement n'apparaît plus seul dans une simplicité que contredit la complexité des faits. Sans doute il faut désarmer, transformer les armées nationales d'après un type uniforme d'armées à court terme et à effectif réduit; il faut interdire tous les armements actuellement interdits par les traités à certains pays; il faut réduire et limiter les dépenses de défense nationale, il faut mettre fin à la situation périlleuse et révoltante créée par les munitionnaires. Mais à soi seul, c'est insuffisant, puisqu'ainsi seuls les effets sont atteints et non pas les causes.

Conclusions. — Comme en beaucoup de matières, on est ici en présence de deux états d'esprit, de deux méthodes, de deux systèmes. Pour les uns, il faut procéder en envisageant successivement les difficultés et en allant au plus pressé qui est considéré être le désarmement. Pour les autres, il faut envisager en même temps l'ensemble des difficultés et présenter une solution globale et simultanée, parce qu'ainsi les concessions à consentir sur un point trouvent des compensations dans les concessions de l'autre partie sur d'autres points. Chaque point particulier consoliderait sa faiblesse éventuelle par les autres points. C'est la discussion entre minimaliste et maximaliste.

Un proverbe populaire dit que quand on a mal boutonné son habit, il faut le déboutonner et recommencer à le boutonner. Sur les champs de courses, quand il y a eu mauvais départ donné, la course est annulée et les

chevaux sont ramenés au piquet de départ. Ainsi pour les affaires internationales.

L'ordre du processus que certaines puissances proposent, sans d'ailleurs fixer les délais des opérations, ni la manière dont elles devraient être faites est celui-ci :

1° Désarmement; 2° Réforme du Pacte; 3° Revision des Traités.

Au contraire, instruits par les événements, il faudrait maintenant faire comprendre à tous que le monde est prêt à réaliser la reconstruction dans un ordre nouveau : 1° Constitution pour réformer et élargir le Pacte; 2° Revision des Traités; 3° Désarmement.

LE DROIT.

Il y a des millions de lois et on ne saurait en dresser la carte. Toutes ces lois cependant prennent place dans des systèmes de lois qui sont limités en nombre et dont on peut donner une figuration cartographique.

Chaque nation, chaque localité, chaque tribu sur toute la surface de la terre a eu ses lois coutumières depuis le commencement de son histoire sociale. Mais peu les ont développées en système. Un système[^] de lois est un corps de règles couvrant les institutions élémentaires de la vie sociale — développé par la pensée d'une classe professionnelle de juristes et mis en relation dans une sorte d'unité corporelle par une certaine cohésion logique et sociale.

Les systèmes une fois formés se sont maintenus pendant des siècles et se sont souvent répandus de leur aire native pour inclure largement des peuples sans relation. Originellement il y a eu 16 grands systèmes au cours de l'histoire. 8 ont disparu: les systèmes Egyptien, Mésopotamien, Hébreux, Grec, Romain, Celtique, Maritime et Canonique. 8 existent aujourd'hui : Chinois, Hindou, Japonais, Germain, Slave, Mahométan, Romain, Anglo-saxon.

Les systèmes existants sont tous plus ou moins mixtes, à leur origine ou à leur état actuel. On rencontre donc 4 cas : a) systèmes purs: en Angleterre, en France;

b) systèmes nationaux transformés (remodelage d'un droit étranger par la souveraineté nationale. Ex. Japon).
c) systèmes coloniaux composites: un pouvoir étranger dans une colonie, protectorat ou mandat, impose sa propre loi publique mais conserve le système natif pour les rapports privés (ex. Algérie); d) systèmes coloniaux composites doubles: même cas, mais le pouvoir colonial impose plusieurs systèmes natifs, ex. Inde.

La géographie a influencé le droit de deux manières:
a) directement par les données naturelles de la géographie; b) indirectement par la race façonnée elle-même par la géographie. Tous les systèmes de lois sont issus de races à l'exception de trois: Droit Maritime (origine géographique), Droit Canon (origine religieuse), Droit Romain (origine intellectuelle).

Voici quelques exemples d'influences géographiques :
Distribution des terres et des eaux: le droit maritime. Continuité: elle produit l'imitation ou la pénétration pacifique chez les voisins. Ex. : extension du système mésopotamien, du système égyptien primitif, du système germanique chez les Slaves. Climat : différence entre les lois pour les déserts et pour les oasis. Pas d'influence sur le système légal Bouddhiste. Particularités: lois sur les irrigations, sur le pâturage, sur les digues (Hollande), les canalisations (Grenade). Sur la famille: aire de distribution de la polygamie. Aire du droit d'aînesse qui a conduit les fils cadets à s'expatrier et à reprendre le système anglican. Sur le droit commercial: ex. dans la vente, les titres de propriété sont transférés ici par le seul accord (droit germanique), là seulement par la livraison physique de la marchandise (droit mahométan). Les personnes, les choses, les actes, les buts, les organismes et leurs rapports sont largement antérieurs au droit. Ils forment la véritable matière juridique que le droit façonne ensuite à sa manière.

A l'arrière-plan de la matière juridique est donc la Société, à l'arrière-plan du Droit la Sociologie et toutes les Sciences sociales particulières.

LE DROIT INTERNATIONAL. LE DROIT UNIVERSEL.

La matière du droit est distincte de la forme du droit.

Quand la société évoluée passe de la phase communale et féodale à la phase royale et centralisée et aujourd'hui à la phase démocratique, républicaine et mondiale, le droit à son tour transforme son contenu et sa forme»

La vie elle-même étant devenue universelle, le droit* qui n'est que le vêtement juridique de tous les rapports à régler entre les hommes, est devenu irrésistiblement universel lui-même. Comment des dispositions nationales, arrêtées autrefois pour régler de modestes affaires locales pourraient-elles suffire aux immenses tractations qui aujourd'hui, de pays en pays, de continent en continent, font circuler hommes, capitaux, produits et oeuvres de l'esprit ?

Avant la guerre déjà et avec une fréquence impressionnante depuis, se sont succédées les conférences intergouvernementales pour élaborer des conventions, instruments du nouveau droit international. Conférences pour régler le statut personnel, la nationalité, la minorité, le mariage; conférence pour le droit maritime; conférence pour le droit financier, chèque et lettre de change; conférence pour le droit pénal; conférences pour le droit des travailleurs et des intellectuels, etc.

Maintenant quel programme de travail pratique et coordonné est à tracer, pour réaliser, sous l'égide de la Société des Nations, l'idéal d'un droit universel. De réelles difficultés seront à vaincre : les ignorances et les égoïsmes nationaux, l'inconscience de l'impératif mondial, les difficultés techniques, après avoir établi le droit, de le maintenir, nulle Cour de Cassation au degré international ne pouvant être assez active et assez rapide pour statuer sur la multiplicité des causes qui afflueront chez elle. La solution serait, d'une part, un organisme législatif mondial permanent divisé en branches ou conférences; d'autre part, un organisme judiciaire mondial se bornant à trancher souverainement entre les interprétations contradictoires et imposant ses décisions aux Cours de Cassation nationales.

Le Droit international s'est développé en quatre phases :

1^{le} phase. — Marche dans l'Antiquité vers un Etat universel, Rome qui soumet à son autorité exclusive la plus grande partie du monde connu des anciens.

2^e phase. — A la chute de l'Empire romain et sur ses ruines politiques s'élève la Féodalité dont le travail intérieur aboutit à la Constitution de la Chrétienté, hiérarchie de pouvoirs divers subordonné finalement à l'Empereur d'une part, à la Papauté d'autre part.

3^e phase. — A partir de la Paix de Westphalie (1648), reconnaissance du principe des Etats souverains et développement de ceux-ci sur la base instable des alliances, de la paix armée, de l'équilibre qui provoque une interminable série de luttes et de guerres, dont la guerre mondiale.

4^e phase. — A partir de la guerre mondiale, tentative de reconstitution de l'unité mondiale sur des bases autres que la paix romaine et la Chrétienté. Société des Nations, comme un fait d'abord, ensuite, comme une aspiration, la République Universelle et Mondiale. L'Institut international de droit public fut créé en 1927. Sans caractère officiel aucun, mais international par sa composition, il s'est imposé pour mission l'examen théorique des divers problèmes du droit public, l'élaboration de méthodes, l'affirmation de principes généraux, la comparaison et l'appréciation des doctrines nationales en vue du développement des libertés individuelles, au moyen de principes juridiques, dans les Etats libres.

De nouvelles collections juridiques importantes apportent les éléments du droit nouveau : *Y Annuaire de VInstitut international de Droit public*, recueil de lois de droit public et de textes constitutionnels; la Bibliothèque du même institut; *Y Annuaire de VInstitut de Droit international*; les travaux de l'International Law association; *Y Annuaire interparlementaire*, encyclopédie scientifique de la vie politique du monde entier.

LIBERTÉ. PROPRIÉTÉ. SOUVERAINETÉ.

Les trois réalités dénommées par les termes Liberté, Propriété, Souveraineté, sont corrélatives. Elles ont évolué à travers les âges.

1^o Liberté. Il y a eu esclavage, servage, homme libre, souverain. Tendance communiste, fasciste, naziste (totalitaire) à subordonner l'individu à la communauté.

2^o Propriété. Elle a été commune, puis privée. D'une manière générale, elle a dépendu du souverain. Elle appartient au prêtre lorsque celui-ci avait l'empire. Au prince, à César, lorsque celui-ci s'empara du pouvoir. Aux nobles, aux bourgeois, lorsque la souveraineté passait entre les mains de la Féodalité et de la République.

3^o Souveraineté. Elle a appartenu à un, à quelques-uns, à tous (suffrage universel). Tendance à revenir à l'autorité. Lutte pour des droits politiques accordés à la corporation (représentation des intérêts organisés ou des fonctions).

Le problème moderne est de réaliser la communauté universelle en donnant à la fois et indivisiblement à tous et à chacun la liberté, la propriété et la souveraineté.

LA GUERRE.

La guerre. — L'histoire humaine est une alternance de guerre et de paix. Les moyens de s'entre-tuer et de se défendre se sont développés avec la civilisation. Tout ce qui sert à l'utilité normale de l'homme sert aussi à la guerre.

La guerre à une dimension dans l'antiquité, à deux dimensions pendant la guerre mondiale, sera à l'avenir à trois dimensions (guerre aérienne). La lutte était d'abord corps à corps, à distance avec les flèches, avec la poudre; elle le devient de plus en plus avec la possibilité de déflagration, de choc et d'incendie par ondes sans fil. Les guerriers faisaient leurs armes eux-mêmes, puis il y eut les armuriers, les fournisseurs d'armes et aujourd'hui les munitionnaires qui se sont emparés de la grosse industrie, de la finance, de la presse, presque des parlements et des grandes administrations. Les livres,

les articles, les rapports dans les congrès, les enquêtes officielles aux Etats-Unis ne sauraient plus laisser de doute à ce sujet.

Les faits qui sont révélés au sujet des marchands de canons (merchant of Death) montrent que les affaires mondiales sont manipulées derrière la scène par des forces sans scrupules qui échappent absolument au contrôle des citoyens. Les intrigues pour la concession des champs de pétrole en Perse, la révolution à Mexico provoqué par la Standard Oil Gy; Gomez, au Venezuela spéculant sur la lutte entre les compagnies pétrolières, la lutte entre la Standard Oil Cy et la Royal-Dutch-Shell (Deterding). Après entente de la Standard avec les Soviets, intrigues pour faire reconnaître les Soviets par les Etats-Unis. (1)

La guerre future s'annonce sous quatre aspects : 1° l'action aérienne avec les gaz clouant sur place l'adversaire et le désorganisant; 2° l'attaque motorisée brusque et rapide: les petits moteurs, les tanks légers suivis des tanks lourds rompant les fronts défensifs retranchés; 3° la mobilisation de toute la nation; 4° l'industrie procurant la masse des armements.

Chaque mois de nouvelles armes sont annoncées. Maintenant la balle contre tous les obstacles, pouvant perforer « une cuirasse de lm80 »; la mitrailleuse tirant 1.400 balles à la minute; le « canon rotatif » envoyant 1,000 projectiles à la minute; la ((fusée stratosphérique» dirigée à 320 km. avec gaz asphyxiant ou germes; le rayon Z destiné à constituer un mur invisible pulvérisant tout ce qui s'approche; les rayons de la mort pouvant anéantir en une heure la population d'une ville distante de 1,000' km.

Certes * il y a les responsables de la guerre, de la politique des marchands de canons, de l'abominable vénalité de la Presse, des méfaits du militarisme et surtout des innombrables préjugés nationalistes grâce auxquels les dirigeants, en cas de tension diplomatique, suscitent dans les esprits des hommes cet enthousiasme belliqueux indispensable pour qu'explorent les guerres. (R. Gérin.)

(1) F. C. Hanighen. *The Secret War*.

ATTITUDES DIVERSES DEVANT LA GUERRE QUI VIENT.

Le tableau suivant énumère en détail toutes les attitudes possibles.

Devant la situation ainsi devenue, il n'y a que trois attitudes fondamentales à pouvoir prendre :

1° Ou bien tenter immédiatement un effort commun auprès de la Société des Nations pour l'amener à agir, en même temps que lui en seraient donnés les moyens moraux et matériels fixés en une Charte ou Constitution Mondiale : *Solution diplomatique*,

2° Ou bien ayant constaté l'impossibilité de faire de l'organisation des Gouvernements à Genève la base et l'étape d'une organisation rationnelle et juste du monde, agir indépendamment d'elle sous le signe des déclarations du Président Roosevelt qui, en décembre 1933, a posé nettement la distinction à faire entre les Gouvernements et les Peuples, en conséquence chercher par tous moyens à voir proclamer la République Mondiale : *Solution révolutionnaire*.

3° Ou bien reconnaître que le problème est au-dessus des forces humaines, le déclarer et par suite autoriser le sauve-qui-peut général, chacun dans une anarchie prolongée ayant désormais à pourvoir à sa manière et selon ses moyens à sa propre vie et à celle des siens : *Solution anarchiste*.

1. *Indifférence*. — II. Ne pas s'en faire, vivre au jour le jour et de son mieux; surtout ne pas prendre les choses au tragique, ni le monde au sérieux. — 12. Ne pas parler de la guerre afin d'éviter que par contagion physique on n'y soit entraîné. — 13. S'en remettre à la sagesse des dirigeants (Partis politiques, Parlement, Gouvernement) et, par eux, aux Pactes et Conventions internationales combinés par la Société des Nations.

2. *Protestation*. — 21. Ne pas se faire soldat (Le Résistant à la guerre). — 22. Se faire soldat, mais résigné, et au jour de la guerre, briser son fusil, refuser de tirer (Les Socialistes). — 23. Se faire soldat, apprendre ainsi

k

la technique des armes afin de pouvoir mieux s'en servir contre les chefs eux-mêmes au jour de la guerre déclarée. (Les Communistes.)

3. *Lutte*. — 31. Combattre séparément chaque cause de guerre : la haine entretenue; les fausses nouvelles répandues; l'éducation guerrière. — 32. Désarmement moral. La réforme individuelle. — 33. Grève générale en cas de guerre. Révolution en cas de guerre.

4. *Organisation de la paix*. — 41. Organisation juridique de la paix. Traités internationaux. Droit international. Arbitrage. Conciliation. Société des Nations. — 42. Organisation mondiale universelle dans tous les domaines de la vie reconnus solidaires: économique, social, politique, intellectuel. Constitution mondiale.

L'IDÉE DE PATRIE.

L'idée de patrie n'a cessé d'évoluer depuis les origines de l'humanité. Le repaire de nos sauvages ancêtres était une patrie que leurs occupants aimaient et défendaient jusqu'à la mort. Bien plus tard, ce fut le domaine de la famille, de la tribu, qui constitua une patrie. Dans le moyen âge européen, avant la création des puissances contemporaines, les villes, les provinces formaient autant de patries sacrées. Les haines qui séparaient leurs habitants semblaient ne pouvoir être assouvies. Et depuis un siècle surtout ce sont les grands Etats modernes qui constituent des patries. De nos jours nous assistons à la formation d'un sentiment nouveau né du règne même de la Paix et du développement de la vie internationale. Une partie au moins de l'idée de patrie tend à s'étendre à la terre tout entière et à l'humanité qui l'habite.

LA PAIX.

L'histoire de la paix et de l'organisation mondiale se développe en cinq phases :

1° Dans une première phase, on voit naître les organismes pacifiques sous le souffle du sentiment et de

l'aspiration. C'est à la fois simple et puissant : à bas les armes, plus de guerre !

2° Dans une deuxième phase, on voit se former le mouvement pour l'organisation des rapports juridiques entre nations. Les Conférences de La Haye d'avant-guerre en sont l'expression la plus complète. Par elles, on régleme surtout la guerre, mais celle-ci demeure permise.

3° Dans une troisième phase, les questions débordent leur cadre traditionnel. La vie, elle-même devenue internationale, ne met plus en présence seulement des entités politiques douées de souveraineté et d'indépendance, à l'intérieur desquelles les peuples seraient comme parqués, individus et groupes n'entretenant des rapports qu'entre eux et avec leur Etat. A ce stade, au contraire, qu'il s'agisse de commerce, d'industrie ou de transport, de science ou d'éducation, d'art, de morale ou de religion, on voit se constituer d'immenses associations internationales sur le type Fédérations, Académies, Syndicats ou Instituts. L'Annuaire de l'Union des Associations Internationales a pu, avant la Grande Guerre, présenter la monographie de 520 d'entre elles.

4° En ce moment, la quatrième phase en laquelle nous sommes, est celle où l'interdépendance et ses répercussions se sont imposées à la reconnaissance universelle. Mais tous en face du fait ne réagissent pas identiquement. Devant cette interdépendance, fait devenu naturel, on assiste à l'Autarchisation, réaction devenue artificielle.

5° Si bien qu'en nombre croissant, et sous toutes les latitudes, des hommes commencent à vivre en esprit déjà dans une cinquième phase : celle où l'Humanité sera enfin dotée d'une organisation universelle qui consacre son unité, une organisation dans l'armature ordonnée de laquelle la place sera consentie à tous et les libres activités de chacun pourront s'exercer sans se nuire.

Telles sont les cinq phases de la Paix.

Au delà de leurs courbes sinueuses se dégage très nettement le « trend », la tendance générale.

Il est désirable :

iii

1° Une claire énonciation des *Buts mondiaux* qui se dégagent de l'état présent de la conscience humaine et des possibilités de réaliser qu'offrent la Nature et la Technique; expansion de la vie des individus; perfectionnement de la Société; la civilisation, commencée dès les premiers âges, à développer volontairement dans le sens de l'universalité et de l'intégralité.

2° Une précise élaboration d'un *Plan mondial* formulé en plein accord avec la science et la sociologie et embrassant la santé, l'économie, les questions sociales, la politique, la vie culturelle.

3° Une *Constitution mondiale* par laquelle les droits et les devoirs des Etats, des Associations, des Individus seront définis et seront réglés les pouvoirs de leur communauté; constitution toujours révisable et perfectible, mais qui donne aux rapports internationaux la base juridique solide contre laquelle viennent se briser les égoïsmes funestes et les arbitraires dangereux.

4° Une Société des Nations refondue^ou, à son défaut, quelque *République mondiale* embrassant la totalité des peuples; la véritable Commonwealth de tous les Peuples de la Terre.

5° Une *Cité mondiale, Cité des Nations et des Associations*, établie comme l'instrument adéquat de la coopération permanente des activités de tout ordre.

tltf;

Le Monde attend la réalisation des promesses de son développement; il commence à sentir que les temps, pour réaliser, sont accomplis. A l'ère de la guerre, de la révolution, de la crise doit succéder celle de la Paix, de la Prospérité et de la Justice sociale.